

## **Garantie fabricant de 5 ans Tamron Europe GmbH**

### **Conditions de la garantie**

La société Tamron Europe GmbH (désignée ci-après "TAMRON") garantit, en tenant compte des conditions suivantes, que les produits commercialisés par TAMRON en Union Européenne (UE), en Norvège, en Islande, en Turquie, en Ukraine, en Andorre, en Serbie et à Gibraltar ne présentent aucun défaut lors d'une utilisation normale et d'un entretien approprié pendant le délai de garanti convenu. Si un produit s'avère être défectueux pendant la garantie, TAMRON le réparera gratuitement selon ces conditions de garantie ou l'échangera contre un produit de remplacement de la même série ou contre un modèle suivant similaire.

#### **1. Bénéficiaires de la garantie**

Les clients résidant en Union Européenne (UE), en Norvège, en Islande, en Turquie, en Ukraine, en Andorre, en Serbie ou à Gibraltar ont une garantie de 5 ans sur leur produit s'ils ont enregistré leur produit acheté dans l'un de ces pays après le 1er janvier 2013 durant les 2 mois qui ont suivi leur achat sur le site internet [www.5years.tamron.eu](http://www.5years.tamron.eu) ou directement chez un partenaire national TAMRON. La garantie ne prend effet qu'après la confirmation de l'enregistrement du client par TAMRON ou par le partenaire TAMRON national. Elle n'est pas transmissible.

#### **2. Durée de la garantie**

Cette garantie est en vigueur pendant une durée de cinq ans à partir de la date d'achat du produit. La date du ticket de caisse fait foi.

#### **3. Faire valoir ses droits de garantie :**

- (1) Afin de faire valoir ses droits de garantie, le client doit envoyer le produit au centre de service après-vente TAMRON pendant la période de validité de cette garantie. Seuls [les centres de service après-vente TAMRON](#) habilités peuvent faire valoir la garantie pendant la période de validité de celle-ci. Il est nécessaire d'accompagner le produit d'une copie du ticket de caisse, de la confirmation d'enregistrement pour la garantie de 5 ans ainsi que d'une description aussi détaillée que possible du défaut.
- (2) Le produit sur lequel porte la réclamation doit être envoyé port payé. Le client s'engage également à supporter les frais pour une assurance suffisante et un emballage approprié de l'envoi.

#### **4. Prestations de TAMRON :**

- (1) En présence d'un défaut d'après ces conditions de garantie, TAMRON réparera gratuitement le produit ou l'échangera contre un produit de remplacement de la même série ou contre un modèle suivant similaire. Si, lors du contrôle de la réclamation, TAMRON constate que le droit de garantie n'a pas lieu, TAMRON réalisera un devis pour les réparations nécessaires.

- (2) Le renvoi se fait uniquement au sein de l'Union Européenne (UE), en Norvège, en Islande, en Turquie, en Ukraine, en Andorre, en Serbie ou à Gibraltar. TAMRON prend en charge les frais du renvoi.

TAMRON reprend la propriété des produits défectueux envoyés qui sont échangés contre un produit de remplacement, ces produits ne seront pas renvoyés au client.

## **5. Exclusions de la garantie :**

- (1) Sont exclus de la garantie les défauts résultant de l'un ou de plusieurs des événements suivants :

- les erreurs d'utilisation volontaires ou involontaires (voir la notice d'utilisation), un maniement inapproprié du produit ou les modifications apportées au produit
- une utilisation du produit pour un autre emploi que celui prévu
- les réparations / interventions inappropriées par des tiers non autorisés par TAMRON
- un stockage incorrect, une utilisation avec des conditions extrêmes
- des contraintes extérieures comme une chute, un choc, du sable, des poussières, des liquides ou un transport inapproprié
- les signes d'usure causés par une sollicitation particulièrement élevée lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

- (2) Si le numéro de série a été supprimé ou a été rendu illisible, la garantie perd tout effet.

- (3) Cette garantie ne s'applique qu'aux produits nouveaux qui ont été achetés en Union Européenne (UE), en Norvège, en Islande, en Turquie, en Ukraine, en Andorre, en Serbie et à Gibraltar et qui ont été fournis par un partenaire commercial TAMRON domicilié dans l'un de ces pays. Les produits qui parviennent au domaine d'application de la garantie par d'autres moyens sont expressément exclus de cette garantie.

- (4) Un droit de garantie concernant l'ajustement et la performance de la précision n'a lieu que pour le modèle de caméra enregistré chez nous car il peut y avoir des différences pour les autres modèles.

## **6. Protection des données :**

Avec l'enregistrement à la garantie de 5 ans, le client accepte que TAMRON et [les centres de service après-vente TAMRON](#) habilités pour le traitement de la garantie sauvegardent ses données et les utilisent. Les données ne seront pas transmises à des tiers et serviront exclusivement au traitement de votre dossier dans le cadre des conditions décrites ici.

## **7. Autres :**

- (1) Cette garantie vient compléter les prescriptions légales existantes. Cette garantie ne porte pas atteinte aux droits du client spécifiques au pays respectif ni aux droits du client résultant du contrat de vente vis-à-vis du vendeur. S'il n'y a pas de législation nationale à ce sujet, le client ne peut se référer qu'à cette garantie lors de l'enregistrement du produit.
- (2) Il n'est pas possible de déduire de cette garantie d'autres revendications qui vont au-delà d'une réparation ou d'un remplacement du produit et qui sont exclues selon les conditions de la garantie, il s'agit notamment des revendications pour une compensation des dommages provoqués en conséquence (par ex. perte de bénéfice, remplacement de piles, remplacement du film en raison de défauts de lumière, frais dus au développement des films, honoraires du photographe/frais de voyages etc.).
- (3) Les garanties et les engagements qui ont été délivrés par des personnes tierces et qui vont au-delà des garanties et des caractéristiques de produits approuvées par TAMRON ne sont pas contractuels pour TAMRON dans la mesure où TAMRON ne les a pas confirmés par écrit.
- (4) Si certains éléments de ces conditions devaient s'avérer être sans effet ou non réalisables, que ce soit dans leur intégralité ou partiellement, ou s'ils deviennent sans effet ou non réalisables suite à des modifications de la loi, les autres éléments demeurent en vigueur dans leur intégralité.

Date : Janvier 2018